



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 mai 2024
Convocation du : 22 mai 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 25

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le trente mai à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN,, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Arnaud MARIÉ, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Lahcem AIT EL HAJ, Dominique BAILLEUL, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Mylène MERAD, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Grégory PICKEU, Pierre VANNESTE, Sophie TANGUE conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre VANNESTE,

DE24.054

RESTAURATION SCOLAIRE
PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD
AVENANT N°3

Autorisation - Approbation

☪

Par délibération n°DE14-094 en date du 10 juillet 2014, la ville s'est engagée à mutualiser les moyens de restauration scolaire entre le collège Desrousseaux et l'école maternelle et élémentaire Jean Macé. Une convention a été signée en ce sens le 20 janvier 2016, pour une durée de 15 ans renouvelable et modifiée par un premier avenant en date du 19 mai 2017 (DE17.053) suivi d'un avenant n°2 en date du 29 novembre 2019 (DE19.157).

Lors du conseil d'administration du collège Desrousseaux du 09 novembre 2023, une hausse des tarifs des repas des primaires à compter du 1^{er} Janvier 2024 a été votée.

Il est ainsi proposé la modification suivante :

- la contribution financière unitaire passera de 2,65 € à 3 €, applicable au 01/01/2024 (*article 3 / paragraphe 2 / participation financière*).

Un avenant n°3 à la convention actant cette modification sera signé par les services du Département du Nord, le Principal du Collège Desrousseaux et la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n°3.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pierre VANNESTE
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille



Convention de partenariat relative à la mutualisation des moyens de restauration scolaire entre le collège Desrousseaux et la cité scolaire Jean Macé à Armentières

Avenant n°3

Convention de partenariat relative à la mutualisation des moyens de restauration scolaire entre le collège Desrousseaux et la cité scolaire Jean Macé à Armentières établie le 20 janvier 2016.

Entre les soussignés :

- Le Département du Nord, représenté par Monsieur le Président du Conseil Départemental en vertu de la délibération du Conseil Départemental, ci-après désigné « Le Département »

Et

- Le collège Desrousseaux d'Armentières, représenté par le Chef d'établissement sur décision du Conseil d'Administration en date du 09 novembre 2023, ci-après désigné « Le Collège »

Et

- La ville d'Armentières, représentée par son Maire, agissant en vertu de la délibération, ci-après désigné « La Ville »

L'objet du présent avenant n°3 porte sur la modification de l'article suivant :

TITRE I – SERVICE COMMUN DE RESTAURATION – DISPOSITIONS GENERALES

Article 3 : Dispositions financières

Paragraphe 2 : PARTICIPATION FINANCIERE

A compter du 1^{er} Janvier 2024, la tarification s'élèvera à 3,00 € par repas.

Fait en 3 exemplaires, le

Christian POIRET
Président du Conseil
Départemental du Nord

Bernard HAESBROECK
Maire d'Armentières

Christophe CARESMEL
Principal du Collège
Desrousseaux

